

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2019

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - (N° 2283)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 96

présenté par
Mme Lorho

TITRE

Après le mot :

« violences »,

rédiger ainsi la fin du titre :

« domestiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion familiale induit nécessairement un lien de descendance ou un lien d'alliance reconnue entre les êtres vivant sous le même toit.

La mention de « violences domestiques », qui concerne la vie de la maison, est plus informelle.

Cet amendement rédactionnel vise à rendre la formulation plus informelle, de manière à inclure de manière plus complète l'ensemble des cas de violences susceptibles d'être évoqués.